

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 12/12/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Jean-Paul MOREL à Henri HOURIEZ, Nicole MAUCLAIR à Jean-Marc PIREAUX, Isella DE MARCO à Norbert SANCHEZ CANO, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

**DELIB 2017.12.18.1****OBJET : Décisions municipales****DECISION MUNICIPALE N° 2017.52****OBJET : Travaux d'impression Offset (Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Vu le Budget Primitif 2017 approuvé par délibération en date du 7 février 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour des travaux d'impression Offset,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, la proposition présentée par la société IMPRIMERIE CUSIN, située BP 80154 – MEYRIE – 38300 BOURGOIN JALLIEU, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du jeudi 9 novembre 2017,

**DECIDE**

De conclure un marché avec l'IMPRIMERIE CUSIN pour réaliser les travaux d'impression Offset.

Le montant de la dépense à engager au titre de cet accord-cadre à bons de commande est arrêté à la somme de :

- Montant maximum pour la durée du contrat : 50 000 € HT.

La durée de chaque accord-cadre est de 3 ans fermes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **DECISION MUNICIPALE N° 2017.53**

**OBJET : Achat de fournitures de bureau et de papier (Marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Vu l'inscription des crédits sur le Budget Primitif 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires extérieurs pour l'achat de fournitures de bureau et de papier,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, les propositions présentées par l'entreprise LACOSTE pour le lot 1 ainsi que LYON BUREAU pour le lot 2, sont apparues économiquement les plus avantageuses tout en répondant conformément à nos attentes,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du jeudi 9 novembre 2017,

### **DECIDE**

#### **Lot 1 : Fournitures de bureau**

Il sera conclu un contrat avec l'entreprise LACOSTE, située à LE THORS (84250) dont une agence se situe à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (38070).

Le montant de la dépense à engager au titre de cet accord-cadre à bons de commande est arrêté à la somme de :

- Montant maximum pour la période initiale du contrat : 10 000 € HT.

Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction.

#### **Lot 2 : Achat de papier**

Il sera conclu un contrat avec l'entreprise LYON BUREAU, située à LYON (69006).

Le montant de la dépense à engager au titre de cet accord-cadre à bons de commande est arrêté à la somme de :

- Montant maximum pour la durée du contrat : 8 000 € HT.

Ce montant sera identique pour chaque période de reconduction.

La durée de chaque accord-cadre est de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il sera reconduit tacitement par période successive de un an pour une durée maximale du contrat, toutes périodes confondues de 3 ans.

**DECISION MUNICIPALE N° 2017.54**  
**OBJET : Tarifs municipaux - Année 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

**DECIDE**

De fixer les tarifs municipaux pour l'année 2018 comme suit :

LIBELLE	TARIF 2018
<b>LOCATIONS DE SALLES (à noter : tarif « 2 jours consécutifs = + 30 % du tarif normal)</b>	
<b>* Salle des fêtes Tharabie</b>	
Particuliers St-Quentinois	344,00
Associations St-Quentinoises	253,00
Entreprises St-Quentinoises/bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	506,00
Associations et CE territoire CAPI	273,00
Service public/CAPI	253,00
Forfait nettoyage	120,00
<b>* Salle des fêtes Tharabie - salle de l'étage</b>	
Entreprises St-Quentinoises/bailleurs (objet SQF)	121,00
Forfait nettoyage	120,00
<b>*Salle du Loup</b>	
Particuliers St-Quentinois	172,00
Associations St-Quentinoises	84,00
Entreprises St-Quentinoises/bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	202,00
Associations et CE territoire CAPI	101,00
Service public/CAPI	84,00
Forfait nettoyage	120,00
<b>* Salle des Moines</b>	
Particuliers St-Quentinois	73,00
Associations St-Quentinoises	43,00
Entreprises St-Quentinoises/bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	121,00
Associations et CE territoire CAPI	61,00
Service public/CAPI	43,00
Forfait nettoyage	120,00
<b>* Cautions</b>	
Salle des fêtes Tharabie - associations	1000,00
Salle des fêtes Tharabie - particuliers et entreprises	2000,00
Salle du Loup	1000,00
Salle des Moines	1000,00
<b>* Stade de Tharabie : vestiaires, stade synthétique, stade en herbe</b>	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	543,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprises	223,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	114,00
<b>* Stade de la Gare : vestiaires, stade en herbe</b>	
Tarif saisonnier (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprise	543,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprises	223,00

Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	114,00
<b>* Halle des sports (période mi-avril à mi-octobre)</b>	
Associations St-Quentinoises	253,00
Entreprises St-Quentinoises/bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	506,00
Associations et CE territoire CAPI	273,00
Service public/CAPI	253,00
Forfait nettoyage	120,00
<b>* Centre tennistique</b>	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	1500,00
Tarif semestriel (sept/janv ou fev/juin) pour les entreprises et les comités d'entreprises	800,00
<b>* Espace George Sand - mise à disposition Salle de spectacle</b>	
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise/jour	60,00
Du lundi au jeudi, association saint-Quentinoise avec 1 technicien/jour	315,00
Du lundi au jeudi, association extérieure/jour	300,00
Du lundi au jeudi, association extérieure avec 1 technicien/jour	650,00
Du lundi au jeudi, collectivité du territoire/jour	200,00
Du lundi au jeudi, collectivité du territoire avec 1 technicien/jour	460,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise/jour	170,00
Du vendredi au samedi, association saint-Quentinoise avec 1 technicien/jour	430,00
Du vendredi au samedi, association extérieure/jour	415,00
Du vendredi au samedi, association extérieure avec 1 technicien/jour	810,00
Du vendredi au samedi, collectivité du territoire/jour	300,00
Du vendredi au samedi, collectivité du territoire avec 1 technicien/jour	560,00
Mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP) du lundi au jeudi/heure	35,00
Mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP) Du vendredi au samedi/par heure	45,00
Mise à disposition technicien du spectacle, association Saint-Quentinoise - par heure	30,00
Mise à disposition technicien du spectacle, structure extérieure à la commune - par heure	45,00
Livres sur le château - tarif unique	5,00
Cartes postales - tarif unique	0,50
<b>PATRIMOINE</b>	
Visite guidée (château) - groupe de 20 personnes minimum - par personne	4,00
Visite guidée (château) - groupe inférieur à 20 personnes - forfait groupe	76,00
Visite guidée (château + abords MF) - groupe de 20 personnes minimum – par personne	6,00
Visite guidée (château + abords MF) - groupe inférieur à 20 personnes - forfait groupe	114,00
Visite guidée (paysage) – groupe de 20 personnes minimum – par personne	6,00
Visite guidée (paysage) – groupe inférieur à 20 personnes - forfait groupe	114,00
Jeu de piste groupe de 20 enfants minimum – par enfant	3,90
Jeu de piste - groupe inférieur à 20 personnes - forfait groupe	76,00
Atelier Les petits jongleurs - groupe de 30 enfants ou moins	320,00
Atelier Les petits jongleurs - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	4,00
Ateliers "Les Petites jongleurs" (formule 4 ateliers) - groupe de 40 enfants ou moins	600,00
Ateliers "Les Petites jongleurs" (formule 4 ateliers) - au-delà de 40 enfants - par enfant	6,00
Atelier Les petits écuyers - groupe de 30 enfants ou moins	345,00
Atelier Les petits écuyers - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	4,00
Atelier Les Ecuyers du Conte d'Arthur - groupe de 40 enfants ou moins - forfait groupe	600,00
Atelier Les Ecuyers du Conte d'Arthur - au-delà de 40 enfants - par enfant	8,00
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, jeux d'épées, danse médiévale) – groupe de 30 enfants ou moins	245,00
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, jeux d'épées, danse médiévale) – au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
2nd atelier "Moyen-Age" (jeux d'épées, calligraphie, héraldique ou enluminure) - par enfant	3,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle participatif - groupe de 40 enfants ou moins	550,00

Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle participatif - au-delà de 40 enfants - par enfant supplémentaire	6,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle équestre et atelier les Petits Ecuers - groupe de 40 enfants ou moins	650,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle équestre et atelier les Petits Ecuers - au-delà de 40 enfants - par enfant supplémentaire	7,00
Atelier "Cuisine" - groupe de 30 enfants ou moins	285,00
Atelier "Cuisine" - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
Atelier "Poterie" - groupe de 30 enfants ou moins	285,00
Atelier "Poterie" - au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	3,00
Atelier "Frappe de monnaies" - groupe de 30 enfants ou moins	265,00
Atelier "Frappe de monnaies" - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	5,00
Atelier "Archéologie : je suis un céramologue" - groupe de 30 enfants ou moins	250,00
Atelier "Archéologie : je suis un céramologue" - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
Atelier "Histoire de l'architecture médiévale" - groupe de 30 enfants ou moins	230,00
Atelier "Histoire de l'architecture médiévale" - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
Atelier "Scriptorium" - groupe de 30 enfants ou moins	230,00
Atelier "Préhistoire : chasse et feu" - groupe de 30 enfants ou moins	230,00
Atelier "Bellum Gallicum" - groupe de 30 enfants ou moins	230,00
<b>REPROGRAPHIE / TELECOPIE</b>	
Photocopies 1 couleur noir - associations et chômeurs	0,09
Photocopies 1 couleur noir - particuliers	0,18
Photocopie couleurs - coopérative écoles	0,15
Télécopie envoyée/réceptionnée	1,06
Télécopie chômeurs	0,84
<b>DROIT DE CONCESSION CIMETIERE &amp; COLOMBARIUM - VACATIONS</b>	
2m² d'une durée de 15 ans	165,00
4m² d'une durée de 15 ans	325,00
2m² d'une durée de 30 ans	325,00
4m² d'une durée de 30 ans	650,00
Colombarium d'une durée de 15 ans	290,00
Cavernes d'une durée de 15 ans	310,00
Cavernes d'une durée de 30 ans	620,00
Colombarium d'une durée de 30 ans	580,00
Caveau provisoire - 3 mois de gratuité puis tarif à la journée	5,00
<b>STATIONNEMENT MARCHÉ / OUTILLAGE / FORAINS</b>	
Marché : le ml	0,50
Foire de la St-Quentin - le ml	2,00
Foire de la St-Quentin - caution	40,00
Fêtes foraines et cirques (forfait) : petite attraction (type remorque vitrine, comptoir, pêche à la ligne, tir), représentation Guignol	27,00
Fêtes foraines et cirques (forfait) : attraction moyenne (type manège, mini autos tamponneuses), ou groupement de 2 petites attractions, petit cirque	40,00
Fêtes foraines et cirques (forfait) : grand manège, autos tamponneuses, grand cirque	60,00
Vente déballage sur le domaine public, camion d'outillage - demi-journée (forfait)	65,00
Restauration ou alimentation ambulante - demi-journée (forfait)	15,00
Terrasse forfait annuel	200,00
<b>ESPACE PUBLIC MULTIMEDIA - AROBASE</b>	
Abonnement trimestriel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	5,00
Abonnement annuel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	9,00
Abonnement trimestriel adultes Saint Quentin Fallavier	7,00
Abonnement trimestriel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	9,00
Abonnement annuel adultes Saint Quentin Fallavier	20,00
Abonnement annuel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	27,00

Tarif horaire de navigation	1,00
Impression couleur	0,80
Atelier (heure) Saint Quentin Fallavier et Hors Saint Quentin Fallavier	1,00
<b>BAREME REPAS A DOMICILE</b>	
Ressources (montant global déclaré) personne seule - 8 000 € et couple - 13 000 € Supplément jambon	3,05
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 8 001 € à 10 000 € et couple de 13 001 € à 15 000 € Supplément jambon	3,36
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 10 001 € à 12 500 € et couple de 15 001 € à 17 500 € Supplément jambon	4,20
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 12 501 € à 15 000 € et couple de 17 501 € à 20 000 € Supplément jambon	5,99
Ressources (montant global déclaré) personne seule supérieure à 15 001 € et couple au-dessus de 20 000 € Supplément jambon	7,56
<b>TELEALARME</b>	
Bénéficiaire APA - tarif mensuel - GRPS	38,00
Non bénéficiaire APA - tarif mensuel GPRS	24,00
Bénéficiaire APA - tarif mensuel	31,00
Non bénéficiaire APA - tarif mensuel	20,00
<b>TRANSPORT ADAPTE PERSONNES ISOLEES ET/OU A MOBILITE REDUITE</b>	
Tarif pour un transport Aller/Retour	1,00

#### **DECISION MUNICIPALE N° 2017.55**

##### **OBJET : Prestation de traiteur pour les vœux de la municipalité 2018 au monde économique**

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour l'organisation des vœux de la municipalité au monde économique qui auront lieu le lundi 15 janvier 2018,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, la proposition présentée par la société MAMIE CUISINE TRAITEUR, situé à Saint-Quentin-Fallavier (38070), Parc de Chesnes – RD 1006, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du jeudi 23 novembre 2017,

#### **DECIDE**

De conclure un marché avec MAMIE CUISINE TRAITEUR pour la prestation traiteur dans le cadre de l'organisation des vœux de la municipalité au monde économique prévue le 15 janvier 2018.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêté à la somme de :

- **Coût de l'apéritif dinatoire : 18 € TTC**

(nombre minimum de personnes : 80 – nombre maximum de personnes : 150).

Ce contrat prendra effet à compter de sa date de notification.

#### **DECISION MUNICIPALE N° 2017.56**

##### **OBJET : Prestation de traiteur pour les vœux de la municipalité 2018 au personnel communal**

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour l'organisation des vœux de la municipalité au personnel communal qui auront lieu le vendredi 12 janvier 2018,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation en procédure adaptée, la proposition présentée par la société LE GRILL, situé Villeneuve de Marc (38440), hameau du Bois – Lieu-Dit Petit Mousse, est apparue économiquement la plus avantageuse,

Vu la proposition de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée en date du jeudi 23 novembre 2017.

### **DECIDE**

De conclure un marché avec LE GRILL pour la prestation traiteur dans le cadre de l'organisation des vœux de la municipalité au personnel communal prévu le 12 janvier 2018.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêté à la somme de :

- **Coût de l'apéritif dinatoire : 18 € TTC**

(nombre minimum de personnes : 80 – nombre maximum de personnes : 150)

Ce contrat prendra effet à compter de sa date de notification.

### **Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 18/12/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 19 décembre 2017 19/12/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20171218-lmc12958-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER